

Responsabilités associatives



La **certification responsabilités associatives** permet à l'étudiant(e) assurant une fonction dans un conseil d'administration ou souhaitant créer une association, d'une part, de mieux appréhender le fonctionnement d'une association et le montage de projet et, d'autre part, de valider les compétences acquises lors des formations et/ou pendant la durée de son mandat d'administrateur.

À qui s'adresse cette certification ?

- * Aux étudiants inscrits à l'Université Bordeaux Montaigne ou l'université de Bordeaux :
 - * membre d'une association
 - * souhaitant créer une association.

Les objectifs de la certification

- * Donner à l'étudiant les outils lui permettant d'assumer pleinement sa fonction dans un conseil d'administration,
- * mieux appréhender le fonctionnement d'une association,
- * donner une méthode à l'étudiant pour la préparation, l'organisation et la gestion d'un événement,
- * aider l'étudiant à conduire des réunions de conseil d'administration ou des assemblées générales,
- * valider les compétences acquises pendant son mandat d'administrateur.

Préparer la certification responsabilités associatives

La certification se présente sous la forme d'un séminaire de 29h en février. Pendant toute la durée de la certification, le service de la vie étudiante accompagne l'étudiant.

Il est possible de préparer la certification en deux ans.

Pour obtenir la certification, il faut :

- * avoir assisté et participer de manière assidue et active au séminaire,
- * avoir participé de manière régulière aux conseils d'administration de son association ou avoir effectué les démarches nécessaires pour créer son association ou encore avoir participé au montage d'un projet,
- * avoir passé un entretien de 30 minutes avec un jury.

Les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne ayant obtenu la certification "responsabilités associatives" se verront créditer de 0,4 points sur leur note finale du second semestre. Une seule formation par semestre sera validée et créditée.

[Le contenu de la certification](#)

Les formations

Le statut associatif

- * historique, cadre juridique et caractéristiques du statut associatif,
- * conduite d'AG et de réunions,
- * l'association et le développement durable,

Le projet associatif

- * le projet associatif : conception, préparation, organisation, bilan,
- * montage d'un dossier,
- * défendre son projet,

La gestion financière d'une association

- * ressources humaines et financières,
- * ébauche du budget prévisionnel,
- * les droits d'auteur et d'images,

Organisation d'événements et communication

- * communication et information,
- * conception et élaboration de documents d'événements culturels ou citoyens,
- * notions de sécurité.

Se renseigner et s'inscrire

[A l'accueil général de l'université](#)